



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des membres			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
27	27	22	24

Séance du mardi 25 août 2026
à 19h00

Date de la convocation : le 19 août 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq août à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Éric GARCIN.

Etaient présents : Jacques CHERICI, Valérie TORCOL, Olivier RADAKOVITCH, Elena SENANTE, Benoît LEBRE, D. Stéphane ROYO, Marie-Dominique GONCE, Anne DE LAURADOUR, Frédéric ASTICH-BARRÉ, Bernard JOURDAN, Yves WARNIER, Sandrine MOUTON-PLOUHINEC, Frédéric RACINE, Rémi CABON, Christine ROUX, Martine MONTEIL-HERZOG, Nathalie ZOCCOLA, Daria DESGRANDCHAMPS, Vincent BOUSQUET, Marie VIALA, Charlotte BOULAY,

Bons de pouvoir : Romain MORELLO à Frédéric ASTICH-BARRÉ, Justine VANDERMERSCH à Charlotte BOULAY,

Était absent excusé : Gilles GAUDIN,

Etaient absents : Alain RHONÉ, Gérard POUPARD,

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard JOURDAN,

N°83_DEL_2026 OBJET : Délibération portant autorisation donnée à BOUYGUES TELECOM à déposer une demande d'autorisation de défrichement sur la parcelle non cadastrée en section G – modification de la délibération n°15_DEL_2026 du 26 février 2026

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'installation d'un pylône treillis – antenne relais, chemin de l'Oratoire, BOUYGUES TELECOM doit déposer auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Bouches-du-Rhône, une demande d'autorisation de défrichement sur ce chemin.

Dans ce cadre, la délibération n°15_DEL_2026 du Conseil municipal du 26 février 2026 qui portait sur l'autorisation de signature d'un mandat pour une demande de défrichement pour la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES mandataire, doit être modifiée à la demande de la DDTM.

En effet, la DDTM demande que la délibération porte sur l'autorisation donnée à BOUYGUES TELECOM, représentée par Monsieur Eric NICOT, à déposer une demande d'autorisation de défrichement sur la parcelle (non cadastrée en Section G), objet de la présente demande d'autorisation de défrichement.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer en ce sens,

Vu les articles L. 341-3 et R.341-1 et les suivants du Code forestier,

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE :

AUTORISE BOUYGUES TELECOM, représentée par Monsieur Eric NICOT à déposer une demande d'autorisation de défrichement sur la parcelle (non cadastrée en Section G), objet de la présente demande d'autorisation de défrichement,

Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 25 août 2026
Suivent les signatures,

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Bernard JOURDAN

Eric GARCIN



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **1er/09/2026**.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, 31, rue Jean-François Leca – 13235 Marseille Cedex 02, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 26/08/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-013-211300488-20260825-83_DEL_2026